

## Appel à candidature pour les mastères professionnels et de recherche à l'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises, I.S.C.A.E - Année Universitaire 2017-2018

L'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (I.S.C.A.E) annonce l'ouverture du concours de recrutement sur dossier aux différents mastères professionnels et de recherche au titre de l'année universitaire 2017-2018.

### A- Liste des Mastères

La candidature aux différents Mastères de Recherche et Mastères Professionnels est autorisée aux étudiants titulaires d'une licence fondamentale, d'une licence appliquée, d'une maîtrise, d'un diplôme d'ingénieur ou de tout autre diplôme équivalent.

Les candidats doivent postuler **au plus à deux mastères, 1 seul mastère professionnel et 1 seul mastère de recherche** parmi la liste présentée au tableau suivant.

Type de Mastère	Mastère	Capacité d'accueil	Spécialités requises
MASTÈRES DE RECHERCHE	Mastère de recherche en Comptabilité	25 étudiants	Comptabilité et Equivalent
	Mastère de recherche en Management	25 étudiants	Management - Gestion des ressources humaines - Sciences de gestion et équivalent
MASTÈRES PROFESSIONNELS	Mastère professionnel en Comptabilité, Expertise comptable	60 étudiants	Comptabilité – Finance- Fiscalité - système d'information et Equivalent
	Mastère professionnel en Comptabilité, contrôle et Audit, CCA	50 étudiants	Comptabilité - Finance et Equivalent
	Mastère professionnel en Finances	30 étudiants	Finance - HEC- Comptabilité et Equivalent
	Mastère professionnel ingénierie des ressources humaines	30 étudiants	Gestion des Ressources humaines- Administration des affaires, Gestion, Droit social, Sciences du travail, psychologie et équivalent
	Mastère professionnel en Veille et Intelligence Compétitive, VIC <sup>1</sup>	50 étudiants	Economie- Gestion – Informatique de gestion et équivalent

<sup>1</sup> Mastère en partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Economie Numérique (ESEN) dont les modalités de sélection sont spécifiques.

**B- Procédure de la Sélection :**

La sélection définitive aux différents mastères de l'I.S.C.A.E se fait en plusieurs étapes :

**Etape 1 : Dépôt des candidatures du jeudi 01 juin au vendredi 30 juin 2017**

- Les candidats (y compris les candidats étrangers titulaires d'un diplôme obtenu dans un établissement universitaire tunisien) sont invités à saisir les informations nécessaires sur le site [www.iscae.rnu.tn](http://www.iscae.rnu.tn) à l'espace réservé à cet effet **du jeudi 01 juin au vendredi 30 juin 2017**. Passé ce délai, la candidature sera systématiquement rejetée.
- Toute information saisie par le candidat et qui s'avère, après vérification, erronée engendre le rejet systématique de la candidature (dans toutes les étapes de la sélection).
- Un candidat ne peut postuler qu'à un seul mastère professionnel parmi les 4 proposés dans le tableau et à un seul mastère de recherche parmi les deux proposés. Toute candidature double dans les mastères professionnels ou candidature double dans les mastères de recherche engendre le rejet du dossier.
- La candidature en « hors quota » : La commission de mastère prévoit le recrutement d'un certain nombre de candidats, en plus des effectifs cités dans le tableau. Il concerne les candidats titulaires d'un diplôme étranger, ceux souffrant d'un handicap physique et ceux exerçant une activité professionnelle régulière depuis plus de 3 ans et qui sont titulaires des diplômes requis. Ces candidats ne sont pas tenus de saisir les informations sur le site de l'ISCAE mais doivent déposer leurs **dossiers administratifs complets au plus tard le vendredi 30 juin 2017** au bureau du mastère concerné. Le jury de sélection n'examinera aucun dossier parvenu aux bureaux de l'ISCAE après cette date (le cachet de la poste **ne fait pas** foi).

**Etape 2 : la présélection, à partir du lundi 03 juillet 2017**

- Le jury de sélection de chaque mastère décidera du nombre de candidats présélectionnés sur la base de la moyenne corrigée et de l'institution d'origine. Le jury décidera aussi du nombre de candidats « hors quota ».
- La liste des candidats présélectionnés sera publiée sur le site internet de l'ISCAE, [www.iscae.rnu.tn](http://www.iscae.rnu.tn) **à partir du lundi 03 juillet 2017**.
- La moyenne corrigée (MC) sera calculée par le jury de sélection sur la base des informations saisies par le candidat sur le site de l'ISCAE (nous vous invitons à vérifier les informations que vous avez saisies et à les imprimer avant le 30 juin 2017).
- La moyenne corrigée, MC, sera calculée comme suit :  $MC = \frac{MC1+MC2+MC3}{3} + \text{Bonus}$

MC1 = Moyenne générale de la 1<sup>ère</sup> année - Malus

MC2 = Moyenne générale de la 2<sup>ème</sup> année - Malus

MC3 = Moyenne générale de la 3<sup>ème</sup> année - Malus

$$\text{Malus} = \left\{ \begin{array}{l} 0,5 \text{ par redoublement} \\ 0,25 \text{ par admission à la session de contrôle} \end{array} \right\}$$

$$\text{Bonus} = \begin{cases} +0 & \text{si total crédit} \leq 150 \\ +0,5 & \text{si } 151 \leq \text{total crédit} \leq 165 \\ +1 & \text{si } 166 \leq \text{total crédit} \leq 180 \end{cases}$$

### **Etape 3 : Test de sélection et dépôt des dossiers administratifs le 06 et 07 juillet 2017**

- Cette étape ne concerne que les **candidats présélectionnés**.
- Les candidats présélectionnés sont tenus de déposer un dossier administratif complet selon les modalités et les dates relatives à chaque mastère et qui seront publiées sur le site de l'ISCAE. Le dépôt des dossiers aura lieu le jeudi 06 et le vendredi 07 juillet 2017.
- Les candidats présélectionnés seront invités à passer les tests le jeudi 06 et le vendredi 07 juillet 2017. Les candidats seront informés de la date et l'heure exacte du test à partir du lundi 03 juillet 2017 sur le site internet de l'ISCAE, [www.iscae.rnu.tn](http://www.iscae.rnu.tn)
- Le jury de sélection de chaque mastère décidera des critères de sélection définitive, des bonus à ajouter, des questions à poser et de toute autre modalité relative à la sélection définitive du candidat. Les critères de sélection seront publiés sur le site de l'ISCAE au plus tard le 03 juillet 2017.

### **Etape 4 : Liste des candidats acceptés,**

- La liste des candidats acceptés et des candidats figurant sur la liste d'attente sera publiée sur le site de l'ISCAE, [www.iscae.rnu.tn](http://www.iscae.rnu.tn) à partir du mardi 11 juillet 2017.
- Le jury se réserve le droit d'annuler une candidature si les informations fournies par le candidat sont erronées ou si elles ne peuvent pas être vérifiées (absence de dossier ou absence des documents)
- Les candidats acceptés doivent s'inscrire sur le site [www.inscription.tn](http://www.inscription.tn) dans les délais fixés par le jury de sélection et qui seront publiés sur le site de l'ISCAE.

### **C- Dossier administratif :**

- Le dossier administratif (version papier) doit être déposé par les candidats présélectionnés et ceux présentant leurs candidatures en « hors quota » aux bureaux des mastères concernés (voir page 4)
- Il doit être déposé conformément aux procédures relatives à chaque mastère et **dans les délais**. Aucun dossier parvenu au jury en dehors des délais fixés ne sera examiné (le cachet de la poste ne fait pas foi).

Il est composé des documents suivants et doit être présenté selon cet ordre :

- 1- Une copie de la C.I.N
- 2- Une copie certifiée conforme du diplôme ou de l'attestation de réussite
- 3- Une copie certifiée conforme de chaque relevé de notes des trois années de la licence
- 4- Une copie certifiée conforme du relevé des notes et de l'attestation du Baccalauréat
- 5- Tout autre document permettant d'augmenter les chances d'acceptation de la candidature. (Certificats de langues, de comptabilité ou d'informatique, diplôme de mastère, stages effectués, expériences professionnelles, attestation de participation à la vie associative, activités sportives professionnelles, prix et distinctions obtenus, ...etc.).

- 6- Pour les candidats exerçant une activité professionnelle et présentant leurs candidatures en « hors quota » : Une lettre de motivation et une attestation des anciens employeurs ou de l'employeur actuel justifiant de l'expérience professionnelle exigée pour l'accès aux mastères.

#### **D- Contestation des résultats de la sélection :**

Les candidats qui désirent contester les résultats de la sélection doivent suivre la procédure et les délais suivants :

- **Contestation du résultat de la présélection** : Une demande écrite doit-être déposée au bureau du mastère concerné expliquant les raisons de la contestation. Cette demande doit-être déposée au bureau concerné **au plus tard le mercredi 05 juillet 2017** (le cachet de la poste ne fait pas foi).
- **Contestation du résultat de la sélection définitive** : Une demande écrite doit-être déposée au bureau du mastère concerné expliquant les raisons de la contestation. Cette demande doit-être déposée au bureau concerné **au plus tard le 31 août 2017** (le cachet de la poste ne fait pas foi).

Toute demande de contestation effectuée en dehors de ces délais ne sera pas prise en considération.

#### **E- Les bureaux des mastères à l'ISCAE :**

Mastère de recherche en comptabilité	RDC- Bureau A006
Mastère de recherche en management	Centre de recherche-RDC-bureau 2
Mastère professionnel en comptabilité : Expertise comptable	RDC- Bureau A006
Mastère professionnel en comptabilité, contrôle et audit	RDC- Bureau A005
Mastère professionnel en Finances	RDC- Bureau A008
Mastère professionnel en ingénierie des ressources humaines	Centre de recherche-RDC-bureau 2
Mastère professionnel en Veille et Intelligence Compétitive, VIC	Centre de recherche-RDC-bureau 2

## Résumé de la procédure de sélection aux mastères ISCAE 2017-2018

Nombre de mastères auxquels vous pouvez candidater :	1 seul mastère professionnel	Mastère de recherche en comptabilité
		Mastère de recherche en management
	Et 1 seul mastère de recherche	Mastère professionnel en comptabilité : Expertise comptable
		Mastère professionnel en comptabilité, contrôle et audit
		Mastère professionnel en Finances
		Mastère professionnel en ingénierie des ressources humaines
		Mastère professionnel en Veille et Intelligence Compétitive, VIC <sup>2</sup>
Capacité d'accueil par mastère	Mastères recherches	25 étudiants
	Mastères professionnels	Entre 30 et 60 étudiants
Procédure de sélection	<b>Dépôt des dossiers de candidature sur le site de l'ISCAE :</b> <a href="http://www.iscae.rnu.tn">www.iscae.rnu.tn</a> (pour les candidats postulant en « hors quotas » : dépôt de dossier administratif complet au bureau du mastère concerné)	
	Affichage des listes des étudiants présélectionnés A partir du 03 juillet 2017	
	Dépôt des dossiers version papier aux bureaux des mastères (pour les candidats présélectionnés) Le 06 et le 07 juillet 2017	
	Tests de sélection (pour les candidats présélectionnés) Le 06 et 07 juillet 2017	
	Affichage des listes des candidats acceptés sur le site <a href="http://www.iscae.rnu.tn">www.iscae.rnu.tn</a> A partir du lundi 10 juillet	
	Inscriptions sur le site <a href="http://www.inscription.tn">www.inscription.tn</a> du 13 juillet 2017 au 31 aout 2017	
	Démarrage des cours 2 <sup>ème</sup> semaine de Septembre 2017	

<sup>2</sup> Mastère en partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Economie Numérique (ESEN) dont les modalités de sélection sont spécifiques.